

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS** **2020/ 19**DEPARTEMENT  
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

**Du mardi 9 juin 2020**

L'an deux mille vingt le 09 juin, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET****Délégués du Conseil Municipal  
auprès du SDED52**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Étaient absents non excusés : Pierre THOMAS, Jean-Mary CARBILLET

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/06/20 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04 juin 2020

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément ses articles L.5212-8 par renvoi de l'article L.5711-1 et L.5711-1 ;*

*VU l'article 21.1 des statuts du SDED52 ;*

Monsieur le Maire indique que trois délégués doivent représenter la Commune au sein de la commission locale à laquelle elle appartient, collège électoral chargé de l'élection des délégués au comité syndical de SDED52 pour le bloc de compétences « énergie ». Il propose les délégués suivants :

- **Monsieur André NOIROT**
- **Madame Christiane GOURLOT**
- **Monsieur Patrick BREYER**

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée d'approuver la désignation des délégués ci-dessus afin de représenter la Commune auprès du SDED52.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Bourbonne les Bains le 11 juin 2020

